



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6364^e séance

Jeudi 22 juillet 2010, à 10 heures
New York

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Berezovsky
	France	M. Bonne
	Gabon	M ^{me} N'Gyema N'Dong
	Japon	M. Kimura
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Kafeero
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Turquie	M. Gümrükçü

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-46054 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes déclarations et résolutions concernant la Guinée-Bissau, ainsi que les événements survenus le 1^{er} avril 2010. Il prend note des efforts que déploie le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour assurer la stabilité dans le pays, tout en se déclarant préoccupé par la situation actuelle en matière de sécurité et les menaces de renversement de l'ordre constitutionnel. Il souligne qu'il importe au plus haut point que le Président, le Gouvernement, les dirigeants politiques, les forces armées et le peuple de la Guinée-Bissau assument leurs responsabilités et œuvrent en faveur de la réconciliation nationale, du maintien de la stabilité et de l'ordre constitutionnel, de la lutte contre l'impunité et du respect de l'état de droit.

Le Conseil engage le Gouvernement de la Guinée-Bissau à libérer immédiatement tous ceux qui ont été mis en détention à la suite des événements survenus le 1^{er} avril 2010 ou à les traduire en justice dans le strict respect des procédures légales.

Le Conseil souligne que la mise en place de forces de sécurité professionnelles, responsables et efficaces et le respect de l'état de droit sont indispensables pour engager une réelle réforme du secteur de la sécurité. Cela étant, il invite le Gouvernement à créer les conditions propices à une réforme des services de sécurité, engage les forces de sécurité, en particulier l'armée, à honorer l'engagement qu'elles ont pris de se soumettre au contrôle de la société civile, et prie instamment les uns et les autres de mettre en

œuvre dans les délais prévus les programmes relatifs à la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par la montée persistante du trafic de drogues et de la criminalité organisée, qui menace la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région. Il demande aux autorités bissau-guinéennes de créer les conditions voulues pour s'assurer que les mesures prises en vue de s'attaquer au trafic de drogues et à la criminalité organisée, notamment les activités soutenues par la communauté internationale, sont efficaces.

Le Conseil note en outre qu'il incombe à tous les États dans lesquels les drogues sont produites ou consommées, de même qu'aux États de transit, de prendre des mesures pour faire en sorte que ceux qui pratiquent ou facilitent le trafic de drogues en Guinée-Bissau soient tenus de rendre des comptes. À cet égard, il salue l'engagement pris par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de concert avec l'Union européenne (UE), l'ONU et d'autres partenaires, de mettre immédiatement en application le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée et d'étudier la possibilité d'adopter des sanctions ciblées à l'encontre des individus reconnus comme membres du réseau de trafic de drogues ou comme complices. Le Conseil décide de continuer à examiner de près la situation et à envisager les mesures qui pourraient être prises.

Le Conseil salue le Communiqué final de la trente-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, dans lequel ceux-ci soulignent la nécessité de mettre rapidement en place un mécanisme permettant d'assurer la sécurité des institutions civiles publiques en Guinée-Bissau. Il invite le Gouvernement bissau-guinéen et la communauté internationale à coopérer pleinement avec la CEDEAO à cet effet.

Le Conseil se félicite de la participation soutenue de la Commission de consolidation de la paix et demande que le Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau soit mis en œuvre dans les plus brefs délais. Il se félicite en outre du rôle joué par le Bureau intégré des Nations Unies pour la

consolidation de la paix en Guinée-Bissau dans les efforts que déploie le pays pour coordonner les activités menées par les organismes partenaires, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO, l'UE et la Communauté des pays de langue portugaise, pour fournir une assistance dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil note que l'Assemblée nationale envisage de convoquer une conférence nationale sur le thème "La prévention, les causes, le règlement et les conséquences des conflits en Guinée-Bissau" en janvier 2011, et souligne la nécessité d'engager un véritable dialogue politique ouvert à tous visant à assurer le fonctionnement efficace des institutions publiques et à promouvoir la réconciliation nationale. Il salue à cet égard les efforts faits par les dirigeants des pays de

la région, en particulier le Président du Cap-Vert, M. Pedro Pires, pour entamer un dialogue constructif avec les autorités de la Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui rendre compte, selon qu'il conviendra, des progrès accomplis dans l'examen de ces questions, ainsi que des nouvelles mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour permettre la poursuite de ces progrès. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/15.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.